

La présente Lettre vous est envoyée en tant qu'Actionnaire d'AXA IM Multi Asset Target 2026 (le « Compartiment »). Cette Lettre est importante et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre courtier, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré votre détention dans le Compartiment, veuillez envoyer immédiatement ce document au courtier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué pour transmission à l'acheteur ou au cessionnaire. Le cas échéant, veuillez transmettre le contenu de cette communication aux investisseurs bénéficiaires du Compartiment.

Cette Lettre n'a pas été examinée par la Banque Centrale d'Irlande (la « Banque Centrale ») et il est possible que des changements y soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque Centrale. Les Administrateurs sont d'avis qu'il n'y a rien dans la présente Lettre ou dans les propositions qui y sont détaillées qui soit contraire au Règlement de la Banque Centrale, aux directives émises par et aux règlements de la Banque Centrale. Les Administrateurs acceptent la responsabilité des informations contenues dans cette Lettre.

Les termes en majuscules utilisés dans cette notice auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans la dernière version du Prospectus, sauf si le contexte l'exige autrement.

Lettre du Conseil aux Actionnaires

d'AXA IM Multi Asset Target 2026

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland

Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien

Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland

Registration Number: Ireland, C145706



27 février 2026

Avis de rachat forcé aux Actionnaires concernant AXA IM Multi Asset Target 2026 (le « Compartiment ») et liquidation du Compartiment

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que les Administrateurs d'AXA IM World Access Vehicle ICAV (l'« **ICAV** »), ayant pris en compte les intérêts à long terme des Actionnaires et la date de maturité de la stratégie d'investissement au 30 mars 2026, ont formellement décidé qu'il était dans le meilleur intérêt des Actionnaires de procéder au rachat total de toutes les Actions restantes et de liquider le Compartiment à compter de la Date d'Echéance, le 30 mars 2026, conformément aux Statuts de l'ICAV.

Conformément à l'article 13.01 des Statuts de l'ICAV, les Administrateurs peuvent procéder à un rachat total des Actions du Compartiment un Jour de Transaction moyennant un préavis d'au moins deux semaines et d'au plus douze semaines adressé aux Actionnaires.

Les Administrateurs souhaitent donc vous informer, en tant qu'Actionnaire du Compartiment, de l'intention de l'ICAV de racheter la totalité de votre participation dans le Compartiment, avec effet au Jour de Transaction du 30 mars 2026 (la « **Date de Rachat Forcé** »). Si, à la Date de Rachat Forcé, vous restez Actionnaire du Compartiment, toutes les Actions détenues par vous ou pour votre compte dans le Compartiment qui n'ont pas été rachetées seront automatiquement annulées et rachetées à la Valeur Liquidative par Action calculée au titre de cette Date de Rachat Forcé.

Si vous ne souhaitez pas être automatiquement racheté à la Date de Rachat Forcé, vous pouvez racheter vos Actions du Compartiment à tout moment jusqu'à la Date de Rachat Forcé incluse, conformément aux procédures normales de rachat du Compartiment telles qu'énoncées dans le Supplément du Compartiment.

Toutefois, si une demande de rachat n'est pas réglée avant la Date de Rachat Forcé, cette demande de rachat sera considérée comme invalide et ces Actions seront obligatoirement rachetées à la Date de Rachat Forcé dans le cadre du processus de clôture du Compartiment. Les investisseurs sont réputés avoir reçu un avis préalable de la proposition de clôture du Compartiment et peuvent racheter leurs Actions gratuitement du 27 février 2026 jusqu'à la Date de Rachat Obligatoire.

La clôture du Compartiment prendra également effet à la Date de Rachat Forcé (la « **Date de Liquidation** »). Veuillez noter que le Compartiment - en tant que fonds à maturité - a la possibilité d'augmenter sa participation dans des actifs liquides à court terme à l'approche de sa date de maturité. Veuillez noter que la Valeur Liquidative finale du Compartiment, calculée à la Date de Liquidation, reflétera les charges opérationnelles standards au titre du passif et des événements imprévus, y compris pour éviter toute ambiguïté sur les coûts de liquidation du Compartiment.

L'ICAV et BNP Paribas Asset Management Europe vous remercient de votre investissement dans le Compartiment. Nous pensons qu'en liquidant le Compartiment de cette manière, vous recevrez une part juste et équitable des produits du Compartiment dans lequel vous êtes investi. Nous sommes impatients de renouveler notre relation d'investissement à l'avenir.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples informations, veuillez contacter votre équipe relations investisseurs chez BNP Paribas Asset Management Europe.

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland
Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien
Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland
Registration Number: Ireland, C145706



À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le supplément, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, le prospectus, les documents d'information clé (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le document d'information clé doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

AXA IM World Access Vehicle ICAV

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland
Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien
Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland
Registration Number: Ireland, C145706